

CONCLUSIONS MOTIVÉES

ET

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rappel de l'objet du projet et de ses éléments clés

Le présent projet, soumis à un permis de construire délivré par le préfet de l'Allier et présenté par la société « Energie du partage 15 », concerne la création d'une centrale de production électrique photovoltaïque d'une puissance de 3,3 MWc, au lieu-dit « Les Vernes » sur la commune de Bizeneuille dans le département de l'Allier.

Il s'agit d'un parc photovoltaïque au sol, implanté sur une parcelle cadastrale d'une surface de 3,9 ha, appartenant à une personne privée, et située en bordure sud de l'autoroute A714. Il sera constitué d'environ 8000 panneaux photovoltaïques disposés en rangées sur des structures métalliques, de 10 onduleurs, de 2 transformateurs et d'un poste de livraison. La surface effective du parc, ceinturée par une clôture, ne sera que de 2,94 ha ; afin de préserver les haies bocagères situées en limites est et sud de la parcelle, ainsi que les grands arbres existants dans le triangle sud-ouest.

MOTIVATIONS

En premier lieu, force est de constater que le public s'est très peu intéressé à ce projet. En effet, personne n'est venu me rencontrer lors de mes 4 permanences, il n'y a pas eu d'observation déposée, et seuls quelques téléchargements de certaines pièces du dossier électronique laissent supposer que des personnes ont cherché des informations sur ce projet.

À mon sens, cela démontre que le public en général n'est pas hostile, à ce jour, aux installations de parcs photovoltaïque, et que ce projet en particulier n'a pas d'impact pour les habitants des communes environnantes.

Effectivement, je considère judicieux le choix du lieu d'implantation, en bordure d'autoroute, sur un terrain privé sans activité agricole depuis plus de 20 ans, et en zone Ui (zone à urbaniser à vocation industrielle) du PLU de la commune de Bizeneuille.

J'ai pris note :

- de l'avis favorable initial du maire de Bizeneuille, qui doit être confirmé par une délibération du conseil municipal à intervenir avant le 14 août 2023 ;
- de l'avis favorable de la communauté de communes « Commeny Montmarault Nérès communauté » ;
- de l'avis favorable du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, même s'il relève la nécessité d'établir un schéma de développement des énergies renouvelables pour arrêter de traiter ces nombreux projets au cas par cas, au fil de l'eau.

J'estime, qu'après la période de chantier d'une durée de 3 mois, le parc n'aura quasiment pas d'impact sur l'environnement, puisque la végétation existante à enjeux écologiques forts, à savoir les haies bocagères et les grands arbres, est préservée en l'état, avec toutefois une taille limitée des arbres des haies en limites est et sud proches des panneaux photovoltaïques.

J'ai noté que les risques d'éblouissement par réverbération du soleil sur les panneaux ont été identifiés, qu'ils sont minimes (10 mn par jour au lever du soleil de début juin à mi-juillet) et qu'ils seront complètement éliminés par la présence de haies de 2 m de hauteur en limites nord et nord-est du parc.

La société « Énergie du partage 15 » s'engage à planter des arbustes de la plus grande hauteur possible et d'assurer la surveillance et l'entretien de ces haies afin qu'elles atteignent le plus rapidement possible la hauteur requise.

J'acte que le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre toutes les recommandations du SDIS 03, afin de prévenir le risque incendie et faciliter l'interventions des pompiers en cas de nécessité.

Enfin, ce projet contribue aux objectifs gouvernementaux de promouvoir les installations d'énergies renouvelables pour qu'elles arrivent à produire le tiers des besoins énergétiques de la France en 2030, ce qui constitue un objectif très ambitieux.

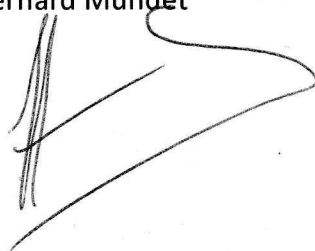
AVIS

En conséquence, j'émet **un avis favorable**,

à ce projet de construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Bizeneuille.

Fait à Cébazat, le 9 août 2023

Le commissaire enquêteur
Bernard Mundet

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes on the left and a large, sweeping curve on the right that extends downwards and to the left.